



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3964

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-3964**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Conseil d'administration de l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM) a été créée le 26 juin 2007. Ses statuts ont été mis à jour lors de son assemblée extraordinaire du 13 avril 2019.

Elle a pour objet :

- les recherches, études et la valorisation relatives à la tradition et à la culture musulmanes dans leurs multiples dimensions,
- l'enseignement des connaissances de l'Islam en tant que culture et civilisation,
- le dialogue interculturel,
- l'éducation, la médiation et l'insertion sociale,
- les échanges entre les différentes sphères sociétales.

La Ville de Lyon a donné bail emphytéotique à la SCI Concorde et Lumière en 1984 le terrain sur lequel l'Institut est construit. La SCI sous-loue le terrain nécessaire à l'association IFCM pour 1 € symbolique.

En novembre 2014, après un concours d'architectes, le cabinet Gauthier+Conquet a été désigné pour réaliser le projet. D'une surface de 2 500 m² répartie sur 4 niveaux, le bâtiment comprend un amphithéâtre de 250 places, un espace d'exposition de 200 m², une médiathèque de 200 m², 8 classes d'enseignement, 2 laboratoires de langue, 2 salles polyvalentes pour colloques et séminaires, des espaces publics (salon de thé/restaurant) et une terrasse donnant sur les jardins.

L'IFCM a été inauguré le 19 septembre 2019 en présence de messieurs Gérard Collomb, Maire de Lyon, David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon, Christophe Castaner, Ministre de l'Intérieur et Mohammad Abdelkarim Al-Issa, Secrétaire général de la Ligue islamique mondiale.

Pour cette 1^{ère} année de fonctionnement, l'IFCM présente une exposition sur la calligraphie avec le soutien du Musée des beaux-Arts de Lyon, une série de cours de civilisation musulmane dispensés par des universitaires et chercheurs ainsi que divers ateliers à destination des familles (calligraphie, poésie, conte, etc.).

II - Modalités de représentation

L'association IFCM se compose de membres actifs et de membres d'honneur.

Sont membres actifs, avec voix délibérative, les membres fondateurs ainsi que toute personne dont la demande est présentée par 2 administrateurs représentant les membres actifs au sein du conseil d'administration (CA), et est validée par la majorité des administrateurs représentant les membres actifs.

Sont membres d'honneur, avec voix consultative, ceux qui ont rendu des services signalés à l'IFCM y compris lors de sa création. Ils sont désignés par le CA.

L'IFCM est dirigé et administré par un CA composé de 23 administrateurs répartis et désignés selon les principes et modalités suivants :

- monsieur Kamel Kabtane, et au cas de démission, incapacité ou décès de celui-ci, la personne physique qui sera proposée à cette fin au vote du CA par les administrateurs représentant les membres actifs,
- 11 administrateurs comprenant de plein droit les 5 membres fondateurs autres que monsieur Kamel Kabtane et 6 administrateurs désignés par l'assemblée générale ordinaire,
- 11 administrateurs comprenant de plein droit :

- . le Maire de Lyon (ou son représentant) et 2 représentants de la Ville de Lyon, désignés par celle-ci,
- . le Président de la Métropole (ou son représentant) et 2 représentants de la Métropole, désignés par celle-ci,
- . le Président de l'Université de Lyon et un représentant de l'Université de Lyon désigné par celle-ci,
- . une personne qualifiée nommée par le Maire de Lyon,
- . une personne qualifiée nommée par le Président de la Métropole,
- . une personne qualifiée nommée par le Président de l'Université de Lyon.

L'IFCM est, par ailleurs, doté d'un comité culturel et scientifique dont la mission est d'aider le CA à arrêter ses grandes orientations ainsi que sa programmation. Il est composé de 6 à 12 membres nommés par le CA pour une durée de 3 ans renouvelable.

L'IFCM est enfin doté d'un Conseil de veille et d'orientation qui a pour mission générale de s'assurer du respect des conventions ayant présidé au versement des subventions reçues par l'association et de s'assurer du respect par l'association de son objet. Il a droit de regard sur les orientations de la programmation et sur les embauches principales du personnel de l'association.

Ce conseil de veille et d'orientation est composé des 23 membres du CA, ainsi que de 3 représentants de l'Etat (le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône ou son représentant, le Recteur de l'Académie de Lyon ou son représentant, le Directeur des affaires culturelles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant), 2 personnalités qualifiées nommées par le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Président du Conseil culturel et scientifique, 2 représentants de l'association Rituelle de la grande Mosquée de Lyon, un représentant de la SCI Concorde et Lumière, une personnalité qualifiée nommée conjointement par le Président de l'Association, le Président de la Métropole, le Maire de Lyon et le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône.

Il convient de procéder à la désignation de 2 représentants titulaires pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association IFCM ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

DELIBERE

Désigne monsieur Eric DESBOS et madame Myriam PICOT pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'association IFCM.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.